



Mont-Tremblant, une ville accessible

(Mont-Tremblant, 20 décembre 2017) – Le *Plan d'action d'accessibilité universelle 2018-2020* de la Ville de Mont-Tremblant a été adopté afin de rendre les installations et les services municipaux encore plus accessibles ainsi que de sensibiliser et d'encourager les commerçants du territoire à effectuer les changements nécessaires à leur établissement pour accueillir toutes les clientèles : personnes ayant un handicap physique, intellectuel, visuel ou auditif, femmes enceintes, personnes âgées ou celles se déplaçant avec une poussette et finalement, celles qui ont de la difficulté à se déplacer de façon temporaire suite à un accident.

« Ce plan d'action est une concrétisation qui vise à honorer notre engagement envers l'Association Clair Soleil. Cette dernière avait porté à l'attention du Conseil les difficultés d'accès et, à partir de ce moment, nous avons entrepris des démarches en vue de l'adoption de ce plan. Il est important de permettre à toute personne, quelle que soit sa condition, de se déplacer librement et de lui permettre de vivre son autonomie », a déclaré le maire Luc Brisebois.

Les trois objectifs inscrits au Plan d'action, disponible sur le site Internet de la Ville, sont de considérer l'accessibilité universelle dans tous les projets municipaux, de corriger les obstacles aux différents lieux publics et d'encourager les commerçants du territoire à rendre leur établissement universellement accessible.

La Ville n'a pas attendu l'adoption du plan pour effectuer certaines actions dont la traverse piétonne devant le Bonichoix, l'ajout de baissière à la traverse pour piétons devant le dépanneur Les Deux Sœurs, la réfection du trottoir à l'angle des rues Lauzon et Charbonneau. En 2018, la Ville va investir un montant de 16 000 \$ pour installer un mécanisme d'ouverture automatique pour la porte donnant accès au vestiaire familial du Complexe aquatique Mont-Tremblant.

Plan d'action 2018-2020

La Ville de Mont-Tremblant a établi plusieurs actions à entreprendre au cours des trois prochaines années découlant de ces objectifs. La sensibilisation, l'information et la formation seront au rendez-vous.

Actuellement, il existe le *Programme d'accessibilité des établissements touristiques 2017-2022* (PAET), ce programme géré et administré par l'organisme Kéroul, permettra aux entreprises touristiques ciblées d'obtenir un soutien financier pour la transformation ou l'amélioration de leurs infrastructures afin d'obtenir la cote « accessible ». Pour en savoir plus sur le PAET, consultez le www.tourisme.gouv.qc.ca/programmes-services/index.php#services



De plus, le Conseil entend regarder dans différentes villes pour connaître ce qui se fait en matière d'aide financière concernant les travaux d'accessibilité dans un bâtiment commercial, par la suite il décidera du programme à adopter qui sera complémentaire à celui du PAET.

« Depuis plusieurs années, les nouvelles constructions doivent prévoir un accès universel contrairement aux bâtiments existants. Malheureusement, la Ville ne peut pas obliger un commerçant à ériger une rampe ou encore à donner accès aux toilettes. En 2017, il n'est pas normal que l'accessibilité ne soit pas universelle », a expliqué le maire.

Finalement, un comité ad hoc a été constitué afin d'assurer le suivi du plan d'action qui sera composé de François Marcoux, conseiller municipal, de Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme, d'un représentant du Service des travaux publics et de l'Association Clair Soleil ainsi que d'un citoyen.